

# Délibération

## Commission de la Formation et de la Vie Universitaire | CFVU

Séance du 25 novembre 2025

Délibération n° 121-2025

Point 03.01

### Point 03.01. de l'ordre du jour

#### Procès-verbal de la CFVU du 23 septembre 2025

##### EXPOSE DES MOTIFS

La Commission de la formation et de la vie universitaire de Strasbourg est invitée à adopter le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2025.

##### Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte le **procès-verbal de la séance du 23 septembre 2025**.

##### Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	22
Nombre de voix contre	13
Nombre d'abstentions	1
Ne prend pas part au vote	0

##### Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité

Fait à Strasbourg, le 26 novembre 2025

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Le Directeur général des services adjoint  
de l'Université de Strasbourg

Bernard LICEL

# 23 septembre 2025

## Procès-verbal de la

### Commission de la formation et de la vie universitaire

#### SOMMAIRE

<b>INFORMATIONS.....</b>	<b>5</b>
1.    INFORMATIONS GENERALES.....	5
<b>DELIBERATIONS .....</b>	<b>6</b>
2.    PROCES-VERBAL DE LA CFVU DU 1 <sup>ER</sup> JUILLET 2025 .....	6
3.    MODIFICATION DE MAQUETTES POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2025/2026 .....	6
3.1.    Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé .....	6
3.2.    TPS.....	7
3.3.    Faculté de pharmacie .....	7
3.4.    Faculté des sciences historiques .....	7
3.5.    Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion .....	8
3.6.    Faculté des sciences du sport.....	8
3.7.    UFR Mathématique et informatique.....	8
3.8.    Faculté des langues .....	8
3.9.    Faculté de géographie .....	9
4.    MODALITES D'EVALUATION DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2025/2026.....	10
4.1.    Faculté des langues .....	10
4.2.    CEIPI.....	10
4.3.    CUEJ .....	10
4.4.    EM Strasbourg .....	10
4.5.    IPAG .....	10
4.6.    Faculté de théologie catholique .....	10
4.7.    Faculté des sciences historiques .....	10
4.8.    Faculté des sciences sociales .....	10
4.9.    INSPE.....	10
4.10.    EOST .....	10
4.11.    ECPM.....	10
4.12.    ESBS .....	10
4.13.    Faculté de chimie.....	10
4.14.    Faculté de physique et ingénierie .....	10
4.15.    Faculté des sciences de la vie .....	10
4.16.    IUT Robert Schuman.....	10
4.17.    TPS.....	10
4.18.    Faculté de chirurgie dentaire.....	10
4.19.    Faculté de pharmacie .....	10
4.20.    Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé .....	10
4.21.    Licence Sciences pour la santé.....	10

5.	MODALITES D'EVALUATION DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES 2025/2026 RECTIFICATIVES .....	11
5.1.	<i>Faculté des sciences économiques et de gestion</i> .....	11
5.2.	<i>IUT Louis Pasteur</i> .....	12
5.3.	<i>Faculté de droit, des sciences politiques et de gestion</i> .....	12
5.4.	<i>Faculté de philosophie</i> .....	12
6.	MODALITES D'ADMISSION EN FILIERE SANTE (MMOPK) A L'UNIVERSITE DE STRASBOURG.....	12
7.	CREATION D'UN ENSEIGNEMENT EPICUR.....	12
8.	MODIFICATION DU CALENDRIER DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES POUR 2025/2026 .....	12
	<b>APPROBATION .....</b>	<b>13</b>
9.	DOSSIER D'ACCREDITATION DE LA LICENCE PROFESSORAT DES ECOLES – INSPE .....	13
10.	CREATION DU DIU VICTIMOLOGIE ET PSYCHOTRAUMATOLOGIE – FACULTE DE MEDECINE, MAÏEUTIQUE ET SCIENCES DE LA SANTE.....	14
11.	LAUREATS DU DISPOSITIF IdEX TRANSFORMATION.....	14
12.	TARIFS 2025-2026 ET RENOUVELLEMENT DES FORMATIONS DIPLOMANTES PROPOSEES EN FORMATION CONTINUE – COMPLEMENT – SFC .....	15
13.	TARIFICATION DU BASIC TRAINING COURSE 2025-2026 – CEIPI.....	15
14.	ACOMPTE CANDIDATS ISSUS DU CONCOURS SESAME – EM STRASBOURG .....	16
15.	REMBOURSEMENT DES SOMMES PAYEES PAR LES ETUDIANTS EXTRACOMMUNAUTAIRES AU TITRE DES DROITS DIFFERENCIES DEPUIS LE 1 <sup>ER</sup> AVRIL 2025	16
	<b>CONVENTIONS NATIONALES.....</b>	<b>18</b>
16.	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CADRE ENTRE LES LYCEES ET LES EPSCP RELATIVE AUX CPGE .....	18
17.	CONVENTION DE FORMATION EN ALTERNANCE POUR L'ECPM AVEC L'INSTITUT SUPERIEUR DE PLASTURGIE APPLIQUEE (ISPA) .....	19
	<b>CONVENTIONS INTERNATIONALES .....</b>	<b>19</b>
18.	RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD DE COOPERATION INTERNATIONALE POUR LA FACULTE DES LANGUES AVEC L'UNIVERSITE DE PASSAU (ALLEMAGNE)..	19
19.	RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD DE COOPERATION INTERNATIONALE POUR LA FACULTE PHYSIQUE INGENIERIE ET ALBERT-LUDWIGS-UNIVERSITÄT FREIBURG IM BREISGAU (ALLEMAGNE) .....	19
20.	CREATION DE L'ACCORD DE COOPERATION INTERNATIONALE POUR L'EM STRASBOURG AVEC L'UNIVERSITA DEGLI STUDI 'CA'FOSCARI' DI VENEZIA (ITALIE)	
19		
21.	DIVERS .....	20

## **ÉTAIENT PRÉSENTS**

### **Président de séance**

Mme Rachel SCHURHAMMER, Vice-présidente Formation

### **Membres invités permanents**

Mme Valérie GIBERT, Directrice générale des services

### **Membres élus**

#### **Collège A**

M. Pascal DIDIER, M. Fabrice FAVRET, Mme Béatrice HEURTAULT, Mme Sylvie RAISON, M. Bruno TRESCHER, Mme Béatrice VAXELAIRE

Collège B

M. Cyrille BLONDET, M. Thomas BOULLU, Mme Aurélie BOURDERIOUX, M. Vincent LECLERC, Mme Ségolène PLYER, Mme Laurence RASSENEUR

Collège BIATSS

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT, Mme Pauline DUDKA, Mme Bénédicte ELIAS, Mme Estelle STECK

Collège étudiant

Mme Agathe MAMMOSSER, Mme Léa BOEHRER, M. Elio CATALAN, Mme Clara FRANÇOIS, M. William CORDONNIER, Mme Célia LAKHDAR, Mme Anya LUTZ (procuration à Aurélie WAGNER, puis arrivée à 15h10), M. Nathan HANEN, Mme Aurélie WAGNER, M. Julien WICKERSHEIMER

**Personnalités extérieures**

Mme Irène WEISS, Conseil Régional

M. Dominique KERN, Réseau EUCOR (procuration à Fabrice FAVRET, puis arrivée à 15h17)

**Invités**

M. Bernard LICKEL, M. Hervé BERVILLER, M. Frédéric MASSON, Mme Samira KHEMKHEM, M. Jérémy DARENNE, Mme Marion BERNARD-SCHWEITZER, M. Jean-Paul DE LA RICA, M. Dominique SCHLAEFLI, Mme Jeannine RENNER, Mme Angélique DANIEL.

**ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS**

**Président de séance**

Mme la Présidente Frédérique BERROD

**Membres invités permanents**

Mme Sophie ROUSSEL, Directrice du CROUS de Strasbourg

M. Frédéric DRUE, Agent Comptable de l'Université de Strasbourg

**Membres élus**

Collège A

M. Emmanuel GAQUEREL (procuration à Pascal DIDIER), M. Jean-François LAFAIX (procuration à Laurence RASSENEUR)

Collège B

M. Yann BASIRE (procuration à Fabrice FAVRET), Mme Josefa BLEU (procuration à Laurence RASSENEUR)

Collège étudiant

M. Evan SOMMER (procuration à Léa BOEHRER), Mme Wendy BOUTET (procuration à Célia LAKHDAR), Mme Félicia COTTET (procuration à Elio CATALAN), Mme Camille FREYERMUTH (procuration à Elio CATALAN), M. Virgile LEBRETON (procuration à Clara FRANÇOIS), M. Alessandro RANDOLFI (procuration à Clara FRANÇOIS)

Personnalités extérieures

M. Thierry POTIER, M. Daniel GASSNER

**Invités**

Mme Sophie KENNEL, Mme Diane DUPRONT, M. Sylvain DIAZ, M. Thomas KEDINGER, Mme Lucie GONIN, M. Yannick SCHMITT, Mme Clémentine BOURGEOIS, Mme Marie-Alexandra CHINETTI, Mme Karine ORY

*La séance est ouverte à 14 h 05 sous la vice-présidence de Mme Rachel SCHURHAMMER.*

*Le quorum est atteint avec 36 votants au départ, puis 37 votants, 38 votants, et enfin 35 votants.*

## **Informations**

### **1. Informations générales**

Jérémy DARENNE rappelle que l'une des promesses de campagne des précédentes élections était l'instauration d'un congé menstruel pour la rentrée 2026. À ce titre, un comité de pilotage va être lancé avec différents représentants. Les membres de la CFVU sont invités à adresser leurs contributions par courriel. L'objectif est de trouver un accord en janvier 2026.

Laurence RASSENEUR souligne qu'une commission dédiée à ce sujet s'était réunie durant la précédente mandature.

Jérémy DARENNE indique qu'il s'agissait d'un travail de parangonnage, afin d'étudier les pratiques des autres établissements. Le contexte ayant beaucoup évolué entretemps, l'état des lieux va se poursuivre.

*Mme Pauline DUDKA rejoint la réunion à 14 h 15 (passage à 37 votants).*

Vincent LECLERC, Président de la section disciplinaire compétente pour les usagers, donne lecture d'une déclaration :

*« Je m'étonne des critiques et attaques émises par, entre autres, un syndicat étudiant dont des membres sont élus à la section disciplinaire.*

*Je tiens à exprimer, devant cette Commission qui a participé à l'élection de la section disciplinaire, que les propos tenus sont mensongers et diffamatoires pour les collègues enseignants-chercheurs et étudiants de cette section disciplinaire.*

*Je parle ici pour défendre le travail et l'intégrité de tous les membres de cette section disciplinaire, que je remercie tous pour la qualité de leur engagement au service de notre Université.*

*Je veux ici rappeler que la section disciplinaire compétente pour les usagers est tenue d'instruire et de juger tous les dossiers qui lui sont confiés, à charge et à décharge, et que c'est une préoccupation constante de la section. À ce titre, tout usager convoqué par une Commission disciplinaire peut demander son audition pendant la phase d'instruction, et être de toute façon entendu lors de la séance de jugement, où il a le dernier mot.*

*Je veux aussi rappeler que la section disciplinaire a été saisie de diverses affaires liées au désordre lors des dernières élections universitaires. Ceci constitue une difficulté pour la constitution des Commissions de jugement, où il ne doit pas y avoir de conflits d'intérêts. Il n'est pas simple, pour le travail de la section disciplinaire, que des Commissions se réunissent finalement sans la présence d'élus étudiants.*

*Je me réjouis donc que des affaires similaires puissent être déportées dans une autre Université, de manière à ce que la Commission disciplinaire qui prendra des décisions puisse le faire sans risquer une accusation de partialité.*

*Pour autant, la section disciplinaire a effectué son travail en toute impartialité et indépendance, et a eu à se prononcer sur des actes qui n'ont rien à voir avec la liberté d'expression syndicale, à savoir :*

- *Des violences,*
- *Des agressions d'étudiants ou de personnels,*
- *Des propos ou des actes illégaux, entre autres antisémites ou racistes.*

*La section disciplinaire juge les affaires sur la base des éléments de preuve à sa disposition.*

*J'ai par ailleurs tenu à ce que les différentes commissions disciplinaires se tiennent aux dates prévues, car il est essentiel, dans une démocratie, que la justice soit indépendante de toutes pressions.*

*Je condamne donc vigoureusement les pressions exercées sur certains membres de la Commission disciplinaire. C'est absolument inadmissible, tout comme il est inadmissible que des étudiants se sentent en insécurité du fait de leurs opinions ou engagements syndicaux.*

*Je voudrais donc rappeler que la section disciplinaire ne devrait pas se retrouver en position de juger des affaires liées aux élections universitaires et à l'expression syndicale.*

*La liberté d'expression syndicale doit être respectée par les uns et les autres. Le débat doit avoir lieu, et il doit être contradictoire, respectueux des personnes, dans la limite de la légalité.*

*Les actes et paroles illégaux doivent être dénoncés et sanctionnés, mais le débat syndical se doit d'être à la hauteur des valeurs de notre Université, médaillée de la Résistance, qui porte haut et fort la liberté académique, le débat des idées, et les valeurs républicaines de Liberté, d'Égalité, et de Fraternité. »*

## **Délibérations**

### **2. Procès-verbal de la CFVU du 1<sup>er</sup> juillet 2025**

*Le point 2 est adopté à la majorité (36 voix pour, 1 « ne prend pas part au vote »).*

### **3. Modification de maquettes pour l'année universitaire 2025/2026**

#### **3.1. Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé**

*Le point 3.1 est reporté à une prochaine CFVU.*

### 3.2. TPS

Hervé BERVILLER indique que le calendrier de cette école est dicté par les évaluations CTI, d'où le décalage par rapport aux autres formations. Les principales modifications sont un aménagement du S8 qui comporte un stage de 7 semaines.

Aurélie BOURDERIOUX fait remarquer qu'il vaudrait mieux mettre en exergue les modifications dans les documents, via un code de couleurs.

Hervé BERVILLER prend note de ce point. La même problématique se pose pour les MECC.

Jean-Paul DE LA RICA précise que les composantes doivent indiquer les changements substantiels dans l'exposé des motifs.

Rachel SCHURHAMMER confirme qu'un travail est en cours pour améliorer la présentation des modifications de maquettes. Cela facilitera le travail des diverses Commissions.

Caroline CARLOT-SCHMITT considère que l'exposé des motifs manquait de clarté pour ce point.

Julien WICKERSHEIMER estime qu'il serait intéressant d'avoir des commentaires d'élus étudiants sur les modifications, pour savoir si la réforme est bienvenue ou non.

Rachel SCHURHAMMER répond que les votes en Conseil de Faculté peuvent donner une idée de la validation des représentants étudiants.

### 3.3. Faculté de pharmacie

Hervé BERVILLER indique que les modifications sont liées à la réforme ministérielle sur le 3<sup>e</sup> cycle.

### 3.4. Faculté des sciences historiques

Hervé BERVILLER note qu'il s'agit d'une réorganisation des options et choix d'options aux semestres 5 et 6, afin de mieux répartir les effectifs.

Nathan HANEN relève que certains cours ont été supprimés dans les choix d'options. La question est de savoir s'ils sont totalement supprimés du cursus.

Hervé BERVILLER admet ne pas avoir la réponse sur ce point. Les options supprimées ne concernaient que très peu d'étudiants. Elles existent peut-être dans d'autres parcours.

Rachel SCHURHAMMER déclare que, malheureusement, cette problématique de rationalisation des coûts sera de plus en plus fréquente, car les financements publics vont sans doute continuer à baisser. Néanmoins, cela se fait toujours dans un dialogue avec les composantes. Ce travail se fera à l'échelle du Grand Est, et même avec les partenaires internationaux. L'idée est de maintenir une offre de formations particulières dans la région.

Hervé BERVILLER estime que les cours avec un ou deux étudiants ne sont pas viables.

Rachel SCHURHAMMER ajoute que l'idée est de fermer des UE avec un très faible effectif de L3, pour proposer des TD à moins de 100 étudiants en L1. Cela se justifie pleinement en termes de réussite étudiante. Les moyens sont reportés pour aider les L1.

Caroline CARLOT-SCHMITT souligne qu'il est étonnant d'avoir un cours magistral pour la matière « projet professionnel de l'étudiant ». En outre, il avait été convenu de supprimer les acronymes dans les intitulés de diplômes nationaux, afin de garantir la lisibilité du parcours.

Jean-Paul DE LA RICA rappelle qu'il y avait une exception pour les diplômes liés aux accords internationaux, car il faut tenir compte des souhaits des autres établissements. C'est notamment le cas pour ce diplôme.

Ségolène PLYER confirme que TRISTRA est transparent pour les germanistes et les Allemands, car c'est une abréviation commune pour Trèves et Strasbourg.

### 3.5. Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

Hervé BERVILLER note que les principales modifications concernent la 3<sup>e</sup> année de la Licence franco-anglaise (cours en anglais), et le double diplôme franco-italien (ajustement de calendrier et élargissement à deux autres Masters).

### 3.6. Faculté des sciences du sport

*Le point 3.6 est reporté à une prochaine CFVU.*

### 3.7. UFR Mathématique et informatique

Hervé BERVILLER déclare que deux enseignements facultatifs sont ajoutés pour la préparation au nouveau concours CAPES.

### 3.8. Faculté des langues

Hervé BERVILLER relève que les modifications sont également liées à la réforme des concours de recrutement des professeurs des écoles et du CAPES.

Rachel SCHURHAMMER revient sur la préparation au CAPES. En anticipation des moyens versés par le ministère, les modules de préparation ont pu démarrer. Il a été demandé aux équipes pédagogiques de ne pas modifier les MECC ni les maquettes, mais de proposer un module de préparation.

Thomas BOULLU souligne que la réforme est en partie incertaine en raison de la chute du gouvernement. Les modifications de maquettes devront sans doute être annulées.

Rachel SCHURHAMMER confirme que les décrets sont sortis. Le travail est fortement engagé pour les Licences PE par les académies et le rectorat. Cependant, il y a encore peu de détails sur la partie Masters

MEE. Il y aura peut-être des retours en arrière sur le M1. La question sera posée au rectorat, mais il semble improbable que les concours ne se tiennent pas.

Hervé BERVILLER ajoute que les attendus du concours ont été publiés dans les décrets. Cela étant, la nouvelle organisation des ex-Masters MEEF reste floue.

Fabrice FAVRET demande s'il y a d'autres informations sur le nombre de places.

Rachel SCHURHAMMER répond qu'il n'y a pas plus d'éléments que ce qui a été communiqué lors de la CFVU du mois de juillet.

### 3.9. Faculté de géographie

*Le point 3.9 est reporté à une prochaine CFVU.*

*Les points 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.7 et 3.8 sont adoptés à la majorité (36 voix pour, 1 abstention).*

**4. Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour l'année universitaire 2025/2026**

4.1. Faculté des langues

4.2. CEIPI

4.3. CUEJ

4.4. EM Strasbourg

4.5. IPAG

4.6. Faculté de théologie catholique

4.7. Faculté des sciences historiques

4.8. Faculté des sciences sociales

4.9. INSPE

4.10. EOST

4.11. ECPM

4.12. ESBS

4.13. Faculté de chimie

4.14. Faculté de physique et ingénierie

4.15. Faculté des sciences de la vie

4.16. IUT Robert Schuman

4.17. TPS

4.18. Faculté de chirurgie dentaire

4.19. Faculté de pharmacie

4.20. Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé

4.21. Licence Sciences pour la santé

Hervé BERVILLER reconnaît que le système actuel n'est pas optimal pour les élus. La DES travaille pour que les demandes de modifications des MECC soient plus détaillées et lisibles (exposé des motifs, structures de maquettes et des UE, etc.). La Commission MECC n'a pas fait de remarques particulières sur ces points.

Elio CATALAN revient sur le point 4.13 (Faculté de chimie). Le passage en L2 Chimie fondamentale requiert 11 de moyenne générale. Les étudiants qui valident leur première année avec une moyenne entre 10 et 11 ne pourront donc pas redoubler pour retenter leur chance.

Rachel SCHURHAMMER explique que cette réforme a été mise en place lors de la nouvelle offre de formation. La poursuite d'étude est garantie par le parcours L2 et L3 Métiers de la chimie. Le passage en L2

Chimie fondamentale est conditionné à la validation du bloc Chimie en L1 avec 11 de moyenne. Cela a été mis en place pour des conditions de réussite en L2, après une étude sur les 5 dernières années. Le redoublement n'est pas nécessaire, car une passerelle reste possible entre la L2 Métiers de la chimie et la L2 Chimie fondamentale.

Caroline CARLOT-SCHMITT estime que le calendrier n'est pas adapté entre les rendus de MECC et les Conseils de Faculté. De plus, le changement de logiciel pour traiter les MECC a été compliqué à mettre en place.

Hervé BERVILLER reconnaît qu'Ametys est plus complexe que le précédent logiciel EVA, qui avait été développé localement. Ce dernier intégrait un contrôle de cohérence, qui permettait de détecter des erreurs de coefficients, etc. La prochaine version d'Ametys devrait intégrer cette fonctionnalité.

Jean-Paul DE LA RICA explique qu'Ametys a fait l'objet de plusieurs mises à jour qui correspondent à des souhaits des Universités qui l'utilisent.

Hervé BERVILLER souligne que l'envoi des MECC en avril va sans doute générer des rectifications au mois de septembre. Il n'est pas simple de trouver une solution pour faciliter le travail de la DES, des élus, tout en ne surchargeant pas les composantes.

Rachel SCHURHAMMER relève que le contrôle de cohérence évitera un certain nombre d'allers-retours. Concernant le calendrier, l'idée serait de proposer 3 vagues de dépôts de MECC. Il faudra également faire preuve de plus de fermeté sur les demandes de modifications durant l'été, afin de ne traiter que les modifications substantielles au mois de septembre.

Aurélie BOURDERIOUX s'interroge sur la date limite de l'adoption des MECC.

Jean-Paul DE LA RICA répond que les MECC doivent être adoptées au plus tard un mois après le début des enseignements.

Hervé BERVILLER souligne que la CFVU du 07 octobre sera le dernier délai.

Jean-Paul DE LA RICA souligne qu'il y a 38 votants à présent.

*Les points 4.1 à 4.21 sont adoptés à la majorité (37 voix pour, 1 abstention).*

## **5. Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences 2025/2026 rectificatives**

### **5.1. Faculté des sciences économiques et de gestion**

Hervé BERVILLER note que cette modification porte sur la correction d'une coquille (au moins 45 ECTS validés pour l'inscription dans l'année supérieure).

#### 5.2. IUT Louis Pasteur

Hervé BERVILLER déclare qu'il s'agit de modifications de coefficients.

#### 5.3. Faculté de droit, des sciences politiques et de gestion

Hervé BERVILLER relève qu'il s'agit d'une correction de coquille (« coefficient 3 »).

#### 5.4. Faculté de philosophie

Hervé BERVILLER indique qu'il s'agit de la correction d'une erreur sur des modalités d'examen.

*Les points 5.1 à 5,4 sont adoptés à l'unanimité (38 voix pour).*

### 6. Modalités d'admission en filière santé (MMOPK) à l'Université de Strasbourg

Jean-Paul DE LA RICA explique qu'il y a eu une modification importante en 2<sup>e</sup> année, dans la prise en compte des notes du 1<sup>er</sup> semestre, et non pas de l'ensemble de l'année. Pour rappel, plusieurs facultés proposent dorénavant un parcours Santé (Droit parcours Santé, Économie parcours Santé, etc.). Cela posait un problème pour récupérer l'ensemble des notes et délibérations des deux semestres pour tenir le jury MMOPK dans les délais. Il n'était pas possible d'avancer ces jurys dans les calendriers, ni de les reculer.

Pour l'admissibilité en 2<sup>e</sup> année, il a donc été décidé de tenir compte de toutes les notes du 1<sup>er</sup> semestre de L1, et les notes des UE Santé et transverses qui portent sur les deux semestres. L'épreuve classante en L3 est maintenue.

Cela ne veut pas dire que la condition réglementaire de validation de la L2 a disparu. Cela permet de remonter les notes à temps pour les épreuves orales. Ce fonctionnement a été adopté par de nombreux autres établissements.

*Le point 6 est adopté à l'unanimité (38 voix pour).*

### 7. Création d'un enseignement EPICUR

Hervé BERVILLER indique que la faculté de physique et ingénierie propose d'ajouter un enseignement au catalogue EPICUR. C'est un cours hybride sur la diversité et l'inclusion, correspondant à 3 ECTS (36 h de CM et 16 h de TD).

*Le point 7 est adopté à l'unanimité (38 voix pour).*

### 8. Modification du calendrier des inscriptions administratives pour 2025/2026

Jean-Paul DE LA RICA rappelle que le CNOUS a déployé un nouveau système d'information pour la gestion des dossiers sociaux étudiants. Ce projet a dû être déployé dans des délais extrêmement contraints. Les craintes se sont confirmées, et certains étudiants ont subi des retards et difficultés dans les processus d'inscription.

Il avait été annoncé que les dates limites intermédiaires ne seraient pas appliquées de manière stricte pour tenir compte de ces problématiques. Malheureusement, certains de ces problèmes persistent. Il a donc été décidé de décaler la date des inscriptions sur les 1ères années de 1<sup>er</sup> cycle et de 2<sup>e</sup> cycle, pour les aligner sur la fin du calendrier classique à la fin du mois de septembre.

Cette mesure a d'ores et déjà été mise en place pour ne pas pénaliser les étudiants. La CFVU est appelée à régulariser la situation par un vote.

Agathe MAMMOSSER remercie la DES pour la décision de repousser les inscriptions administratives pour tous les étudiants au 30 septembre. Cependant, il subsiste des dossiers non traités et des problèmes d'inscription dans certaines composantes. La question est de savoir si les notifications conditionnelles peuvent être utilisées, et s'il existe d'autres solutions.

Jean-Paul DE LA RICA répond que les notifications conditionnelles ne sont pas acceptées pour déclencher les remboursements des frais avancés. Concernant le reste des situations, certains problèmes techniques ont pu créer la confusion dans les scolarités, car elles recevaient des messages d'erreur alors que les étudiants étaient bien inscrits. Les scolarités feront preuve de souplesse pour continuer à récupérer les éléments.

Rachel SCHURHAMMER précise que les inscriptions sont généralement closes autour du 15 octobre, pour des raisons d'organisation.

Jean-Paul DE LA RICA ajoute que les transferts de dossiers entre les CROUS de différentes régions sont souvent très compliqués. Cela concerne un certain nombre d'étudiants.

Rachel SCHURHAMMER souligne que l'organisation fera preuve de souplesse concernant ces problématiques.

*Le point 8 est adopté à l'unanimité (38 voix pour).*

### **Approbation**

#### **9. Dossier d'accréditation de la licence Professorat des écoles – INSPE**

Rachel SCHURHAMMER rappelle que ce projet a été présenté avant l'été. Il s'agit de se positionner sur le dossier qui sera remonté au ministère. Les maquettes et MECC seront votées au printemps 2026. La proposition de l'Unistra se veut cohérente avec l'UHA. Une mention unique « LPE » contiendra 7 parcours (5 à Strasbourg et 2 à l'UHA). Ils ont été créés en lien direct avec l'offre de formation, en adaptant des parcours préexistants.

Un bloc de renforcement va être mis en place afin de maintenir une différence de spécialité entre les parcours, et d'avoir un socle disciplinaire pour favoriser les passerelles si les étudiants souhaitent se réorienter.

Les capacités d'accueil sont élevées (40 élèves) grâce à l'optimisation des moyens et des cours entre les composantes. L'idée serait d'avoir un vœu unique pour cette mention, et de permettre aux étudiants de se prononcer sur différents parcours sans faire plusieurs vœux sur Parcoursup.

Il y a eu de grosses discussions au niveau des moyens. La réforme prévoit que le rectorat participerait à 50 % au projet, notamment en mettant à disposition des enseignants du 1<sup>er</sup> degré. Les moyens PPPE existants sont maintenus, ainsi que les postes de PE à mi-temps sur l'INSPE.

Enfin, le basculement en mention PE se fera dès la prochaine rentrée universitaire.

Clara FRANÇOIS relève que le « fast track » poserait des problèmes d'équité. Les étudiants qui auraient validé la L1 et la L2 en ayant eu la moyenne en français et en mathématiques sans compensation pourraient ne pas passer les épreuves écrites, et passer directement les oraux. Par ailleurs, le CAPES n'est mentionné à aucun moment alors que la Licence PE est censée le préparer.

Rachel SCHURHAMMER répond que la Licence PE concerne uniquement le professorat des écoles. La préparation au CAPES est une chose différente. Sur le « fast track », les INSPE et les Universités estiment que c'est une énorme erreur, mais cette mesure est portée par le ministère donc il faut s'adapter.

*Le point 9 est approuvé à l'unanimité (38 voix pour).*

#### **10. Crédit du DIU Victimologie et Psychotraumatologie – Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé**

Hervé BERVILLER explique que ce diplôme sera proposé en formation initiale pour les étudiants en médecine (650 €), et dans le cadre de la formation continue pour les professionnels (1 250 €). Cela représente 120 h d'enseignement.

*Le point 10 est approuvé à l'unanimité (38 voix pour).*

#### **11. Lauréats du dispositif IdEx Transformation**

Rachel SCHURHAMMER rappelle que les candidatures sont possibles au fil de l'eau, notamment pour l'internationalisation des enseignements. Il s'agit d'une demande qui vise le passage en anglais de plusieurs UE à la Faculté de géographie. Cela représente 10 h d'équivalent TD. Le forfait ingénierie pédagogique est valorisé à 530 €.

Caroline CARLOT-SCHMITT estime que ce dispositif interpelle par sa lourdeur. Cela représente sans doute une perte d'argent au regard des heures de travail nécessaires. Par ailleurs, l'ancienne mandature avait pointé le lien entre l'indemnisation et les décharges. Certains enseignants souhaitent se consacrer au dispositif en retrouvant du temps de travail.

Rachel SCHURHAMMER indique que ce sujet sera abordé lors de la prochaine CFVU. L'idée finale, pour 2027, serait de passer une grande partie des demandes de financement dans les dialogues stratégiques des

composantes. Il faudra finaliser les méthodes d'examen de ces demandes. En outre, il faudra conserver une partie de demandes au fil de l'eau via le portail Formations. Une première modification transitoire sera proposée pour la rentrée 2026. L'objectif est de sortir de la tubularité des appels à projets, pour avoir une enveloppe réservée à la partie Formation (guichet unique).

Caroline CARLOT-SCHMITT estime que certains appels à projets récurrents peuvent être conservés tels quels. Cependant, les demandes concernant les séminaires pédagogiques engendrent une charge de travail administrative.

Rachel SCHURHAMMER confirme que c'est une démarche de simplification. La CFVU devra valider les méthodes de validation des projets. L'investissement pédagogique pourrait entrer dans les dialogues stratégiques, mais ce serait tardif pour les dépenses.

Caroline CARLOT-SCHMITT souligne que ce point est lié à la refonte du référentiel pour les enseignants-chercheurs. Certains choix sont étonnantes.

Rachel SCHURHAMMER répond qu'il y a aussi un effet d'incitation.

*Le point 11 est approuvé à l'unanimité (38 voix pour).*

## **12. Tarifs 2025-2026 et renouvellement des formations diplômantes proposées en formation continue – complément – SFC**

Dominique SCHLAEFLI indique que ce point est un complément, car le tableau complet a été soumis au vote de la CFVU lors de la séance du 6 mai 2025. L'ajout de la L3 Métiers de la chimie s'explique par des inscriptions en formation continue pour l'année 2025-2026. Le tarif de 9 000 € est identique pour les étudiants en formation initiale et continue.

*Le point 12 est approuvé à l'unanimité (38 voix pour).*

## **13. Tarification du Basic Training Course 2025-2026 – CEIPI**

Hervé BERVILLER déclare que le CEIPI propose une remise de 85 % sur le Basic Training Course, ce qui fait passer le tarif à 255 € au lieu de 1 700 € pour plusieurs villes.

Julien WICKERSHEIMER demande ce qui justifie cette baisse.

Hervé BERVILLER répond que cela s'explique par un partenariat historique avec les 4 centres concernés, et une partie des enseignements est assurée localement, donc n'est pas à la charge du CEIPI.

*Le point 13 est approuvé à l'unanimité (38 voix pour).*

#### **14. Acompte candidats issus du concours Sésame – EM Strasbourg**

Hervé BERVILLER précise que l'EM Strasbourg a intégré la banque du concours Sésame. Les étudiants admis doivent payer un acompte de 2 000 € qui sera déduit des frais d'inscription. Si l'étudiant valide son inscription, mais se rétracte finalement au-delà du délai de 14 jours, seuls 1 200 € sont reversés.

Célia LAKHDAR souhaite savoir si les étudiants sont pleinement informés de ce dispositif. Par ailleurs, la question est de savoir ce qui justifie la retenue de 800 € en cas de rétractation.

Jean-Paul DE LA RICA confirme que les étudiants sont informés par la plateforme Sésame, qui est en lien avec Parcoursup. Concernant la retenue des frais de dossier, les écoles souhaitent connaître un positionnement rapide de l'étudiant. C'est un levier dissuasif.

Hervé BERVILLER ajoute que les écoles veulent éviter que les étudiants changent d'avis au-delà des 14 jours de rétractation.

Célia LAKHDAR rappelle que les listes d'attente sur Parcoursup peuvent être supérieures à 14 jours.

Hervé BERVILLER précise que cela ne concerne que les étudiants qui ont coché un « oui définitif ».

*Le point 14 est approuvé à la majorité (26 voix pour, 1 voix contre, 11 abstentions).*

#### **15. Remboursement des sommes payées par les étudiants extracommunautaires au titre des droits différenciés depuis le 1<sup>er</sup> avril 2025**

Rachel SCHURHAMMER précise que la demande émane des élus CFVU. Elle déclare ensuite que cette demande de remboursement est en lien avec la décision de la Présidente de l'Université d'annuler la dette contractée par les étudiants. Cette délibération est justifiée par les rapporteurs par la création d'une inégalité entre les étudiants qui ont réglé les dernières échéances (avril, mai, juin) et ceux qui ne l'ont pas fait.

Anya LUTZ s'interroge sur la distinction entre délibération et approbation de la CFVU.

Rachel SCHURHAMMER explique qu'une approbation est une décision qui relève du Conseil d'administration, car elle a une incidence financière. L'avis de la CFVU sera remonté au CA, qui votera ensuite.

Valérie GIBERT estime que la proposition introduit un traitement compliqué à mettre en œuvre par les services. Il est proposé d'amender la délibération afin que la possibilité de remboursement soit effectuée sur demande des étudiants, avec une date limite au 31 octobre avec limitation pour les étudiants encore inscrit pour cette année universitaire. En effet, la demande initiale nécessite un traitement manuel, ce qui implique une charge de travail très lourde pour les services.

Rachel SCHURHAMMER explique que l'Agence comptable car les remboursements se font de manière individuelle.

Pascal DIDIER demande à quelle date aura lieu le prochain CA.

Rachel SCHURHAMMER répond que ce sera la semaine suivante.

Pascal DIDIER souligne l'importance des étudiants d'avoir un délai suffisant pour formuler la demande.

Rachel SCHURHAMMER note que cela laisserait un mois.

Pascal DIDIER rappelle que des données chiffrées sur les droits différenciés à l'Unistra ont déjà été demandées à plusieurs reprises (nombre d'étudiants concernés, coût réel).

Rachel SCHURHAMMER confirme que cette mission sera confiée au nouveau DGA adjoint à la partie Formation. Une réunion sera organisée pour positionnement de l'Unistra sur les droits différenciés dans le cadre du budget 2026.

Valérie GIBERT explique que le bilan de l'année 2024-2025 est en cours de rédaction avec l'Agence comptable. Les éléments de l'année 2025-2026 seront également communiqués.

Elio CATALAN demande si le remboursement pourrait être refusé et sur quelles bases.

Rachel SCHURHAMMER répond que l'idée est de faciliter la tâche de l'Agent comptable donc il faudra bien que ça soit fait sur demande des étudiants. Ces derniers devront transmettre leurs coordonnées ainsi que les sommes versées pour accélérer les contrôles. Il n'y aura pas de raison de ne pas les rembourser.

Valérie GIBERT précise qu'il n'y aura pas d'examen des dossiers.

Rachel SCHURHAMMER indique que l'amendement proposé a simplement une visée pragmatique. Il faut fixer une date de fin.

Laurence RASSENEUR souligne que le seul critère est l'acceptation du CA pour effectuer ces remboursements. Il faudrait savoir combien cela représente.

Rachel SCHURHAMMER déclare que les sommes versées depuis le 1<sup>er</sup> avril 2025 représentent environ 180 000 €.

Laurence RASSENEUR rappelle que les étudiants ont été sommés de payer, sous peine de ne pas avoir leur diplôme. Cela a généré beaucoup de difficultés pour les étudiants.

Yann GAUDEAU fait remarquer que l'ancien Président et l'ancien Agent comptable ont accepté de décaler les prélèvements jusqu'au mois de juin.

Valérie GIBERT relève que ces chiffres sont une préprojection. Les analyses se poursuivent.

Laurence RASSENEUR estime que cette décision n'est pas seulement financière, elle reflètera la posture de l'Université de Strasbourg.

Rachel SCHURHAMMER rappelle que l'amendement de la délibération consiste à dire que le remboursement se fera sur demande des étudiants, avec les informations nécessaires pour faciliter le traitement, jusqu'au 31 octobre pour les étudiants actuels de l'Université, sans critère de sélection.

Pascal DIDIER s'interroge sur les étudiants qui ne sont plus à l'Université et qui n'auraient plus accès à leur ancienne adresse mail.

Valérie GIBERT et Rachel SCHURHAMMER répondent que la délibération précise bien que cela ne concerne que les étudiants qui sont encore inscrits à l'Unistra en 2025-2026.

*Le point 15 tel qu'amendé en séance est approuvé à la majorité (36 voix pour, 2 abstentions). L'amendement exposé en séance, non écrit, est le suivant : le remboursement des droits différenciés se fera sur demande des étudiants avec les informations nécessaires pour faciliter le traitement du dossier (nom, prénom, numéro étudiant). Il peut être demandé jusqu'au 31 octobre 2025, est ouvert aux seuls étudiants encore inscrits à l'Université, et ne repose sur aucun critère.*

Laurence RASSENEUR quitte la réunion (passage à 35 votants).

Rachel SCHURHAMMER souligne que 9,6 % sur 10 % d'exonérations possibles sont atteints pour cette année, avec la politique d'exonération actuelle (qui a été votée en CFVU en 2024) plus l'ensemble des dispositifs transitoires qui avaient été mis en place. Le seuil sera certainement franchi durant l'année. L'objectif reste d'exonérer un maximum d'étudiants. Au vu de l'ensemble des communications, les étudiants ne pourront pas invoquer le fait de ne pas être informés. Pour le moment, 425 étudiants sont assujettis aux droits différenciés sur environ 4 000 étudiants extracommunautaires. Il y aura une politique ferme de désinscription pour les étudiants qui n'auront pas acquitté les droits différenciés d'ici le 15 décembre. Ils avaient jusqu'au 15 septembre pour s'inscrire dans un échéancier en 3 fois.

Hervé BERVILLER explique que cette date du 15 décembre est fixée en fonction des dates des jurys. L'objectif est aussi de ne pas répéter les erreurs qui ont été commises en 2024/2025.

Rachel SCHURHAMMER indique que dans le contexte budgétaire actuel des universités, les incitations aux exonérations sont plutôt restreintes.

### **Conventions nationales**

#### **16. Renouvellement de la convention-cadre entre les lycées et les EPSCP relative aux CPGE**

Hervé BERVILLER rappelle que les élèves de CPGE ont l'obligation de s'inscrire dans un établissement universitaire. Une convention-cadre a été ratifiée pour encadrer cette inscription. Elle prévoit notamment des possibilités de passerelles entre la CPGE et l'Unistra, sous certaines conditions. La date de caducité étant dépassée, il convient de renouveler la convention.

Aurélie BOURDERIOUX demande si ce point d'approbation sera également approuvé par le CA.

Jean-Paul DE LA RICA explique qu'il s'agit bien d'une approbation, mais le CA a donné pouvoir à la Présidente pour signer les conventions nationales et internationales.

*Le point 16 est approuvé à l'unanimité (35 voix pour).*

**17. Convention de formation en alternance pour l'ECPM avec l'Institut Supérieur de Plasturgie Appliquée (ISPA)**

Hervé BERVILLER indique que l'ISPA est l'intermédiaire qui recherche les financements de l'apprentissage auprès des OPCO.

*Le point 17 est approuvé à l'unanimité (35 voix pour).*

**Conventions internationales**

Angélique DANIEL rejoint la réunion.

**18. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour la Faculté des Langues avec l'Université de Passau (Allemagne)**

Angélique DANIEL déclare que ce renouvellement durera 5 ans. Les étudiants passent la première année en Allemagne, et la deuxième année à Strasbourg. Il est possible de recruter 5 étudiants par Université partenaire. Comparativement à la convention précédente, le schéma d'inscription permet dorénavant aux étudiants de bénéficier des bourses Erasmus.

**19. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour la Faculté Physique Ingénierie et Albert-Ludwigs-Universität Freiburg im Breisgau (Allemagne)**

Angélique DANIEL indique que cet accord concerne des cohortes de 20 étudiants au maximum. Ils sont simultanément inscrits dans les deux Universités, mais payent les frais d'inscription uniquement dans l'Université d'origine. Le 1<sup>er</sup> semestre se passe à Strasbourg, le 2<sup>e</sup> à Fribourg, le 3<sup>e</sup> au choix et le 4<sup>e</sup> est dédié à la rédaction d'une thèse.

Caroline CARLOT-SCHMITT s'enquiert de la signification du « campus européen EUCOR ».

Angélique DANIEL explique que plusieurs doubles diplômes ont été labellisés EUCOR. Cela n'impacte pas les conventions en vigueur.

**20. Crédit de l'accord de coopération internationale pour l'EM Strasbourg avec l'Università degli Studi « Ca'Foscari » di Venezia (Italie)**

Angélique DANIEL informe que les étudiants passent la première année de Master à Venise et la 2<sup>e</sup> année à l'EM Strasbourg. Pour cette seconde année de Master, les étudiants peuvent opter pour l'alternance. Ils

payent uniquement les frais d'inscription dans l'Université d'origine. Les cohortes sont de 20 étudiants au maximum par partenaire, soit 40 au total.

*Les points 18, 19 et 20 sont approuvés à l'unanimité (35 voix pour).*

**21. Divers**

Elio CATALAN s'interroge sur la mise en place du groupe de travail sur les congés menstruels.

Jérémy DARENNE répète que les élus sont invités à transmettre leurs contributions. L'objectif est d'aboutir à un accord en décembre ou janvier 2026.

Rachel SCHURHAMMER confirme qu'une date de réunion sera communiquée sous peu.

*En l'absence d'autres remarques, la séance est levée à 16 h 25.*